

jusqu'à ce jour, et surtout de la besogne accomplie par le bureau fédéral du contrôle des économies.

La Chambre est au courant des commentaires faits ou censés avoir été faits devant les journalistes par le contrôleur des économies administratives, le colonel Thompson. Ces affirmations sont assez graves. Quand un journal du sérieux de l'*Ottawa Journal* cite les commentaires du directeur en les mettant en italiques, la Chambre et le comité des comptes publics devraient sérieusement prendre connaissance de ce fait. Voici ce que porte l'entre-filet de *Journal*:

Le colonel John Thompson, contrôleur intransigeant des économies, a dit qu'aujourd'hui qu'il est au bout de sa corde.

Il lui a été de plus en plus difficile, a-t-il dit au *Journal* "d'enrayer le gaspillage absurde et les folles dépenses qu'on m'a chargé de contrôler sinon d'éliminer, il y a huit mois".

Puis entre guillemets:

"Faux-fuyant, subterfuge et tricherie sont mis en œuvre pour rendre vain le travail du bureau de contrôle des économies administratives.

On a dépensé des milliers de dollars en fournitures de bureau, a-t-il ajouté, sans que des réquisitions aient jamais été soumises à son examen, à son approbation ou à son refus.

Ce matin, son bureau était chargé de ces réquisitions qui ne lui étaient parvenues qu'après que les commandes eussent été remplies et que les factures se fussent accumulées.

Ces réquisitions étaient accompagnées des "factures" relatives à des fournitures achetées sans son autorisation.

Un de ces comptes était de \$2,500 pour un travail d'impression.

Le colonel Thompson a gardé un dossier des "subterfuge, faux-fuyant et tricherie" pour prouver, si besoin est, comment le bureau de contrôle des économies administratives a été joué.

Chaque fois que le colonel a reçu des "factures" de fournitures de bureau achetées sans son approbation, il les a marqués "paiement refusé" à l'encre rouge.

Plusieurs de ces factures venaient de maisons de commerce et d'ateliers d'imprimerie autres que l'imprimerie de l'Etat.

"J'ignore qui va payer cela ou comment on va payer cela," déclara le colonel, "mais il est certain que je n'approuverai pas le paiement."

Je désire signaler à la Chambre que ces déclarations émanent d'un personnage officiel. J'ignore quelles sont ses aptitudes, mais j'imagine que le Gouvernement devait en être satisfait quand il l'a nommé au poste qu'il occupe. Ce personnage a en somme lancé une accusation fort grave en ce qui concerne le gaspillage et les extravagances dans l'administration de la chose publique.

Voilà une chose qui, selon moi, intéresse non seulement le cabinet mais toute la Chambre des communes, une chose qui devrait faire le sujet d'une enquête sérieuse devant un comité permanent. Il est vrai que nous avons un comité sur les dépenses de guerre, mais ce comité a reconnu que le cadre de son travail

était restreint. Je désire citer un passage de la page 98 du fascicule n° 3 des procès-verbaux de ce comité, où il est question de l'acquisition du terrain de l'aéroport de Gimli:

Il n'est pas du devoir de notre sous-comité de prendre sur soi les responsabilités du comité des comptes publics ni celles des tribunaux civils. Le sous-comité n'exprime aucune opinion au sujet de la nécessité d'une autre enquête. Etant donné la demande de l'avocat de la *Winnipeg Tribune*, le sous-comité est d'avis qu'une enquête semblable, si elle est nécessaire, serait instituée d'une manière plus satisfaisante selon le mode ci-dessus indiqué.

J'ai cité ce passage afin de démontrer que le comité des dépenses de guerre a reconnu que de telles questions, relatives à des fonds déjà dépensés ou à la façon dont ils ont été dépensés, relèvent du comité permanent des comptes publics. C'est là une question dont la Chambre devrait s'occuper sérieusement. On a souvent répété que plusieurs de nos attributions nous ont été enlevées, mais il reste encore à la Chambre deux fonctions importantes, dont l'une est de voter les crédits et l'autre de scruter tous les comptes payés ou payables.

Les membres de cette Chambre manqueraient à leur devoir en ne réclamant pas une enquête sur une telle situation. Je désire adresser une demande au Gouvernement et à la Chambre. Le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a déclaré que l'an prochain la population canadienne sera priée de prêter au Gouvernement une somme de \$2,750,000,000. C'est là un chiffre énorme. Le peuple canadien ne pourra prêter ces fonds au Gouvernement sans s'imposer des sacrifices considérables. Les membres de cette Chambre accepteront volontiers l'invitation qu'on leur fera d'engager leurs concitoyens à fournir cet argent. Toutefois, si le peuple canadien en vient à croire que la dépense de ces fonds ne se fait pas de la façon la plus avantageuse, et qu'il y a du gaspillage, ou encore, ainsi qu'il est dit ici, qu'on recourt aux subterfuges et à une véritable supercherie, tous les aspects de notre effort de guerre en souffriront. Cette Chambre pourrait raffermir le moral de la population canadienne en demandant que le comité des comptes publics examine les comptes de l'Etat non seulement jusqu'au 31 mars 1942, mais jusqu'à ce moment-ci, et qu'il invite le colonel Thompson à témoigner sur ces questions qui ont été soulevées dans les journaux du pays. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de York-Sud (M. Noseworthy):

Que la motion soit modifiée par l'addition des mots suivants: "et que le comité soit autorisé à examiner les comptes jusqu'à la fin de février 1943, et à faire enquête sur le travail accompli par le bureau de contrôle des économies dans l'administration".

[M. Douglas (Weyburn).]